

Circulaire n°: 2016/26 f
Classification: Réglementation

Destinataires:

- Membres suissetec

Lausanne, octobre 2016 Sac

Douchette blocable pour WC interdite

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelque temps, de plus en plus souvent, des douchettes blocables pour WC sont installées, en particulier dans les toilettes des chambres d'hôtel.

Nous vous rendons attentifs au fait que, selon SN EN 1717 „Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et selon les exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour“ ainsi que la directive W3 / Complément 1, le recours à de telles douchettes de WC blocables n'est pas autorisé.



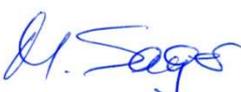
Contrairement aux pommeaux de douche classiques, les douchettes de WC présentent toujours le risque d'un contact avec des liquides de la catégorie 5, la plus dangereuse (bactéries fécales).

La douchette étant constamment sous pression, il n'est pas possible de prévoir en amont une protection à disconnecteur hydraulique de type DC conforme aux normes. En outre, pour les WC et les bidets, la norme SN EN 1717 exclut explicitement une protection avec un clapet anti-retour de type EB.

Ainsi et afin de prévenir une pollution de l'eau potable, des douchettes certifiées pour lunettes de WC ou des bidets avec robinet de puisage sans flexible extractible sont à utiliser.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Avec nos meilleures salutations
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux


Martin Sager
Directeur


Martial Wicht
Délégué romand

**Société Suisse de
l'Industrie du Gaz
et des Eaux
SSIGE**

Bureau Romand
Chemin de Mornex 3
CH-1003 Lausanne
Tél. +41 21 310 48 60
Fax +41 21 310 48 61
info@ssige.ch
www.ssige.ch